



18 JAN. 2016

**AVIS aux IDE 2<sup>ème</sup> grade lauréats des ISPITS (IFCS) admis  
au concours organisé par le ministère de la santé le  
29/11/2015**

Les Infirmiers Diplômés d'Etat de 2<sup>ème</sup> grade déclarés admis au concours organisé par le Ministère de la santé le **29/11/2015** (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties), doivent se présenter à la séance d'affectation qui aura lieu le **26/01/2016** à **8h30** aux différents centres où ils ont passé l'examen, munis de leurs cartes d'Identité Nationale et les pièces mentionnées ci-dessous :

- 1- Casier judiciaire ou fiche anthropométrique ;
- 2- Deux extraits d'acte de naissance ;
- 3- Deux copies légalisées de la carte d'identité nationale **électronique** ;
- 4- Deux copies légalisées du diplôme ;
- 5- Deux copies légalisées du baccalauréat ;
- 6- Deux photos récentes.
- 6- Un chèque barré.
- 7- **Pour les ex-militaires** : deux copies légalisées de la libération, deux copies légalisées du certificat de cessation de paiement, et 2 copies légalisées de livret ;
- 8- **Pour le personnel du CHU** : la décision de la démission et le certificat de cessation de paiement sont obligatoires ;

**NB :**

- Tout dossier incomplet ou contenant des pièces en discordance ne sera pas accepté par la direction des ressources humaines. A cet égard les intéressés doivent procéder d'urgence à compléter leurs dossiers et à rectifier les pièces en discordance par les autorités compétentes et les remettre à la direction des ressources humaines.
- Aucun changement de centre d'examen n'est autorisé. f

**CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION**

Pour le Ministre de la Santé et Par Délégation  
Le Chef de la Division de Gestion du Personnel

**M. Adnane BOUHAFIA**

